

**DELIBERATION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION  
DU CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE  
SEANCE DU 15 MARS 2022**

**N°2022\_022,**

L'AN DEUX MIL VINGT DEUX

et le 15 mars à 19 heures 00, le Conseil d'Administration du Centre Communal d'Action Sociale de Saint-Marcellin, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Jean-Yves BALESTAS, et après convocations faites à domicile ou de manière dématérialisée en date du 09 mars 2022.

Nombre des membres en exercice : 17

Présents :

Jean-Yves BALESTAS, Imen DE SMEDT, Yann FILLON, Olivier GAUTIER, Mathieu GERMAIN, Jeanne MAURY, Gabrielle NOBLOT, Elisabeth NOBLOT, Patricia ODDOUX, Martine PUCEL, Noëlle THAON, Monique VINCENT

Absents représentés :

Raphaël MOCELLIN qui a donné pouvoir à Jean-Yves BALESTAS  
Ginette PEVET qui a donné pouvoir à Monique VINCENT  
Agnès WATRIN qui a donné pouvoir à Jeanne MAURY

Absents : Marie-Thérèse GABRIELE, Bruno GIARDINO

**Objet : Budget primitif 2022 - Débat d'Orientations Budgétaires**

Monsieur le Président rappelle que l'article L2312-1 du code général des collectivités territoriales prévoit qu'un débat doit avoir lieu au Conseil d'Administration sur les orientations générales du budget, dans un délai de deux mois précédant l'examen de celui-ci.

Ce débat situera les tendances économiques internationales et nationales, apportera un éclairage sur l'évolution du contexte de l'action publique locale, et permettra de mettre en lumière les évolutions financières de la collectivité.

Il permettra également d'exprimer les orientations politiques en matière de politique sociale pour l'exercice à venir et plus largement le mandat 2020 / 2026.

.../...

Extrait  
des délibérations et décisions municipales  
Certifié conforme au registre

REPUBLIQUE FRANCAISE  
Liberté, Egalité, Fraternité  
Département de l'Isère  
Commune de Saint-Marcellin

Envoyé en préfecture le 17/03/2022

Reçu en préfecture le 17/03/2022

Affiché le

ID : 038-213804164-20220315-2022\_022-DE

SLOW

**DELIBERATION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION  
DU CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE  
SEANCE DU 15 MARS 2022**

**N°2022\_022 suite.**

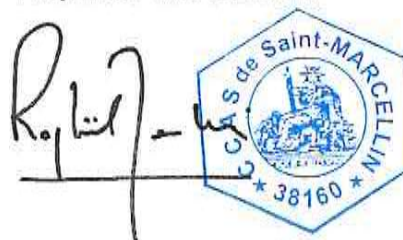
Le Conseil d'Administration, après en avoir délibéré :

- **Prend acte** du Débat d'Orientations Budgétaires présenté.

Ainsi délibéré et ont signé au registre tous les membres présents.

Cette délibération peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif de Grenoble, dans un délai de deux mois, à compter de sa publication et de sa transmission au contrôle de légalité.

**Le Président,  
Raphaël MOCELLIN**



**Acte rendu exécutoire après transmission en Préfecture le 17 mars 2022  
et publication ou notification du 17 mars 2022**



## Rapport d'orientations budgétaires

**2022**

<b>Introduction</b>	<b>2</b>
<b>Préambule</b>	<b>2</b>
<b>I - Contexte économique et social</b>	<b>4</b>
<b>A- Le niveau national</b>	<b>4</b>
<b>B- L'échelon départemental</b>	
<b>C- L'échelon communal et intercommunal</b>	<b>7</b>
<b>II – Les missions et l'action du CCAS</b>	<b>9</b>
<b>III - Orientations budgétaires pour le mandat</b>	<b>10</b>
<b>A- Budget principal</b>	<b>10</b>
1 - Prospective de la section de fonctionnement	
2 - Financement des investissements	
3 - Dépenses d'investissement et Plan pluriannuel d'investissement	
<b>B - Budget annexe Aide à domicile</b>	<b>16</b>
<b>C - Budget annexe Foyer / portage</b>	<b>18</b>
<b>D - Budget annexe Tiers lieux numérique</b>	<b>21</b>



## Introduction

Le Centre Communal d'Action Sociale (CCAS) anime une action générale de prévention et de développement social dans la commune en étroite liaison avec les institutions publiques ou privées. » (Art 137 du code de l'aide sociale et des familles). Le CCAS est :

- Un établissement public administratif doté d'un budget spécifique,
- Dépendant d'une commune et obligatoire dans les communes de plus de 1 500 habitants (loi « NOTRe » du 7 Août 2015),
- Une personnalité juridique propre, c'est une personne morale de droit public distincte de la commune.
- Géré par un Conseil d'administration paritaire d'élus locaux désignés par le Conseil Municipal et de personnes qualifiées dans le secteur de l'action sociale nommées par le Maire. Il est présidé de plein droit par le Maire de la commune.

Le CCAS **est de ce fait l'institution locale de l'action sociale par excellence**. A ce titre, il développe différentes activités et missions légales ou facultatives, directement orientées vers les populations concernées

## Préambule : Eléments relatifs au rapport

L'article 107 de la loi NOTRe (loi n° 2015-991 du 7 Août 2015 portant nouvelle organisation territoriale de la République) est venu étoffer les dispositions relatives au débat d'orientation budgétaire des communes en accentuant l'information aux conseillers municipaux.

L'article L.2312-1 du CGCT modifié par la loi concerne les CCAS puisque cet article précise que « les dispositions du présent article s'appliquent aux établissements publics administratifs des communes de 3 500 habitants et plus ».

Désormais, dans les CCAS des communes de plus de 3 500 habitants, le débat d'orientation budgétaire (DOB) doit s'appuyer sur un rapport d'orientation budgétaire (ROB) qui sera porté à la connaissance des administrateurs dans les deux mois précédant le vote du budget.

L'article L.2312-1 du CGCT précise que le ROB doit porter sur :

Il stipule que le rapport doit comporter les informations suivantes :

- 1° Les orientations budgétaires envisagées par la collectivité portant sur les évolutions prévisionnelles des dépenses et des recettes, en fonctionnement comme en investissement.
- 2° La présentation des engagements pluriannuels, notamment les orientations envisagées en matière de programmation d'investissement comportant une prévision des dépenses et des recettes. Le rapport présente, le cas échéant, les orientations en matière d'autorisation de programme.
- 3° Des informations relatives à la structure et la gestion de l'encours de dette contractée et les perspectives pour le projet de budget. Elles présentent notamment le profil de l'encours de dette que vise la collectivité pour la fin de l'exercice auquel se rapporte le projet de budget.

Les orientations visées aux 1°, 2° et 3° devront permettre d'évaluer l'évolution prévisionnelle du niveau d'épargne brute, d'épargne nette et de l'endettement à la fin de l'exercice auquel se rapporte le projet de budget.

Le document présentera pour ce qui concerne le CCAS, les sous parties suivantes :

- évolution prévisionnelle des charges et des produits pour le BP 2022,
- dynamique pluriannuelle en lien avec la programmation pluriannuelle des investissements.

Il est à noter que désormais le débat ne devra pas seulement avoir lieu, il devra en outre être pris acte de ce débat par une délibération spécifique.



## I - Contexte économique et social

### A - Le niveau national

Source : Note de conjoncture de l'INSEE - 8 février 2022

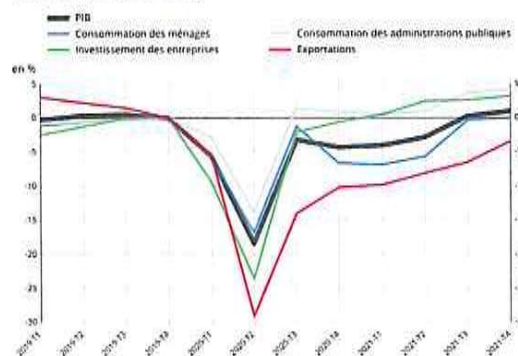
Au quatrième trimestre 2021, l'économie française a poursuivi sa reprise, dépassant d'environ 1 % son niveau de la fin 2019. En moyenne annuelle, le PIB français a rebondi de 7 % en 2021 (après - 8 % en 2020), avec un premier semestre affecté par les restrictions sanitaires puis une vive progression notamment en milieu d'année.

Le début d'année 2022 est marqué tout à la fois par une nouvelle vague épidémique (Omicron) et une nouvelle hausse des cours du pétrole, dans un contexte de tensions géopolitiques persistantes. Au premier trimestre, l'activité économique française continuerait de progresser mais en ralentissant (+ 0,3 % prévu, après + 0,7 % au quatrième trimestre 2021), avant d'accélérer au deuxième trimestre (+ 0,6 % prévu). L'acquis de croissance à mi-année s'élèverait à + 3,2 %.

En janvier 2022, l'indice des prix à la consommation a progressé de 2,9 % sur un an, selon l'estimation provisoire. Sous l'hypothèse d'un cours du Brent à 90 \$ le baril jusqu'à notre horizon de prévision (juin 2022), l'inflation pourrait se situer au cours des prochains mois entre 3 % et 3,5 % en glissement annuel, même si les mesures de « bouclier tarifaire » contiendraient significativement sa progression.

Parmi les quatre grands pays de la zone euro, seule la France a dépassé, et assez nettement, son niveau d'activité du quatrième trimestre 2019 même si le PIB français n'a toutefois pas retrouvé le niveau qu'il aurait atteint s'il avait prolongé sa trajectoire pré-crise.

Figure 1 - Évolution du PIB et de quelques composantes de la demande en écart au T4 2019 (volume CVS-CJD)



Source : Insee, données nationales

Au tournant de l'année, la situation sanitaire s'est dégradée avec l'arrivée du variant Omicron. De nouvelles mesures d'endiguement ont été mises en place en janvier (jauges, télétravail obligatoire, protocole spécifique dans les écoles, prolongation de la fermeture des discothèques, passe vaccinal, etc.). Les très nombreuses contaminations ont pu accroître l'absentéisme. Cette nouvelle zone de turbulences ne serait donc pas sans conséquences économiques mais celles-ci paraissent plutôt circonscrites et se révéleraient essentiellement temporaires, certaines restrictions étant d'ailleurs en train d'être levées. De fait, depuis deux ans, les effets économiques des

vagues successives sont allés en s'amenuisant, grâce à l'adaptation des comportements et à la vaccination.

Si, selon les enquêtes de conjoncture, le climat des affaires reste globalement favorable, il s'est toutefois récemment dégradé dans le commerce de détail et les services, en particulier dans l'hébergement-restauration. Certains indicateurs à haute fréquence, reflétant les comportements des ménages, suggèrent également un ralentissement de certains pans de la consommation début 2022.

Selon les enquêtes de conjoncture auprès des entreprises, les difficultés d'approvisionnement refluent en effet quelque peu début 2022. Dans l'industrie, 45 % des entreprises en faisaient état en octobre dernier, une proportion inédite depuis le début de la série, sous l'effet notamment de la désorganisation des chaînes de valeur mondiales face à une forte demande. En janvier, 35 % des entreprises industrielles mentionnent encore ces difficultés, une part qui reste largement au-dessus de la moyenne observée sur longue période (autour de 10 %). Dans le même temps, les difficultés de demande restent au plus bas depuis le début de la série : 20 % des entreprises industrielles en font état (dont la moitié les cumulent avec des problèmes d'offre).

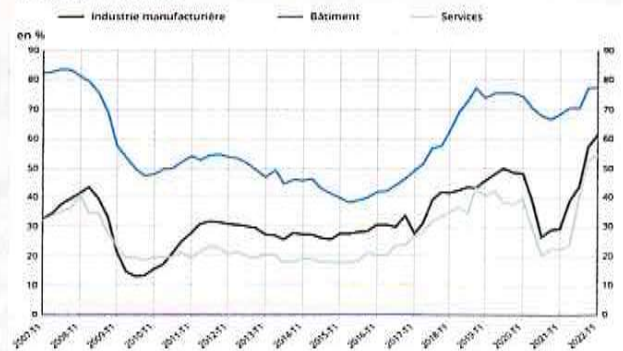
En parallèle, ce sont désormais les difficultés de recrutement qui atteignent des niveaux records. Elles concernent aujourd'hui 61 % des entreprises manufacturières (contre 30 % en moyenne sur longue période), 54 % des entreprises de services (contre 29 % en moyenne) et 77 % des entreprises du bâtiment (contre 59 %). Ces difficultés interviennent relativement tôt dans la reprise, en lien avec un rebond de l'emploi plus rapide que prévu.

Figure 5 - Difficultés d'approvisionnement et de demande dans l'industrie  
% d'entreprises concernées



Note : Les difficultés de demande correspondent à la part d'entreprises déclarant des difficultés de demande seules ou cumulées avec des difficultés d'offre. Les résultats sont pondérés par les chiffres d'affaires.  
Dernier point : janvier 2022  
Source : Insee, enquêtes de conjoncture

Figure 6 - Difficultés de recrutement dans l'industrie manufacturière, le bâtiment et les services  
% d'entreprises concernées



Note : les résultats sont pondérés par les effectifs.  
Dernier point : janvier 2022  
Source : Insee, enquêtes de conjoncture

## B - L'échelon départemental

Au 1<sup>er</sup> janvier 2021, l'Isère compte 1 288 406 habitants soit environ 15% de la population régionale. Le rythme de croissance de la population du département atteint 0,2 % par an en moyenne entre 2018 et 2021.

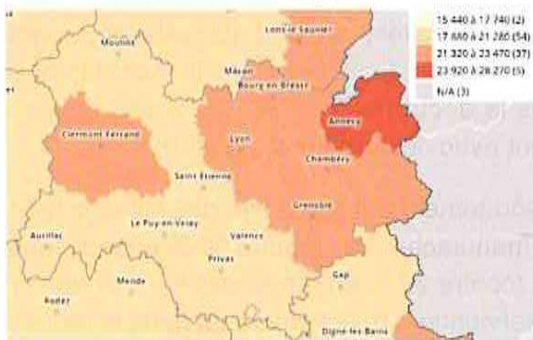


L'Isère est un département relativement jeune. 25,2 % de la population est âgée de moins de 20 ans contre 24,2% pour le reste de la région et 25% de la population est âgée de plus de 60 ans contre 26,4% pour le reste de la région

521 150 emplois représentent 15,2% de l'emploi régional ce qui le place en second département en nombre d'emploi après le Rhône.

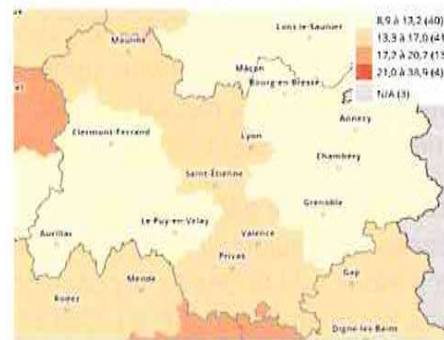
L'emploi est plus qualifié en Isère qu'en Auvergne-Rhône-Alpes et qu'en France, du fait de la prédominance de secteurs tels que la recherche scientifique, l'informatique et les industries de haute technologie.

Médiane du niveau de vie (€) en 2018



- Isère : **22 950 €**
- Auvergne-Rhône-Alpes : 22 480 €

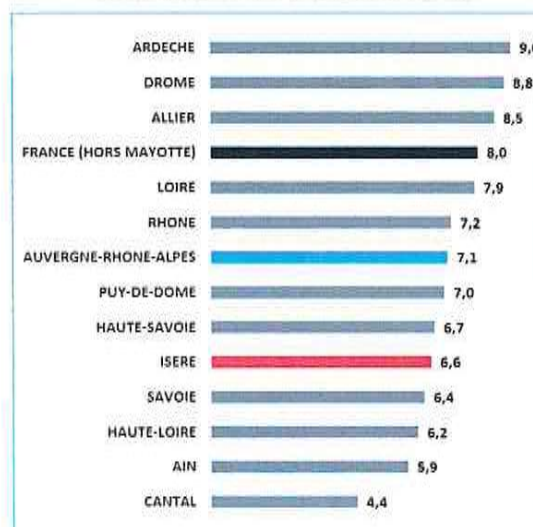
Taux de pauvreté en 2018



- Isère : **11,3 %**
- Auvergne-Rhône-Alpes : 12,7 %

Le département compte un taux de chômage parmi les plus bas de la région. En Isère, le taux de chômage s'élève à 6,6% au 2e trimestre 2021. Il se situe en dessous de la moyenne nationale (8%) et fait partie des taux les plus bas en Auvergne-Rhône-Alpes (7,1 %).

Taux de chômage au 2<sup>e</sup> trimestre 2021 (en %)



Source : Insee. Taux de chômage au sens du BIT, données CVS provisoires au 2<sup>e</sup> trim. 2021



## C - L'échelon communal et intercommunal

### 1/ Le territoire de Saint-Marcellin Vercors Isère Communauté :

Source : Projet de territoire

Situé en Auvergne Rhône-Alpes, dans la partie sud-ouest du département de l'Isère, Saint-Marcellin Vercors Isère est le territoire de jonction entre les agglomérations grenobloise et valentinoise.

La population du Sud Grésivaudan présente un léger recul avec une population de 45 414 habitants selon les données de l'INSEE 2021 (recueil de 2018).

La majorité des actifs occupés résidant dans le territoire (60 %) dispose d'un emploi dans le territoire.

L'économie locale demeure marquée par la présence d'un stock important d'emplois productifs avec notamment 5 % des emplois dans l'agriculture (contre 3 % en moyenne nationale) et surtout 22 % des emplois dans l'industrie (contre 12 % en moyenne nationale). On doit également noter la part importante d'emplois non-salariés (19 % du total des emplois contre par exemple 14 % dans le Pays Voironnais).

L'évolution de l'économie locale et le glissement du productif vers le présentiel ont aussi une traduction spatiale : les anciennes communes industrielles ont massivement perdu des emplois.

87,3 % du gain total d'emplois dans le territoire est concentré dans 3 communes de l'agglomération de Saint-Marcellin. Vinay, Saint-Quentin sur Isère, Saint-Just de Claix et dans une moindre mesure Saint-Romans ont également vu leur nombre d'emplois progresser de manière très significative.

Le taux de couverture en emploi est de 73 emplois pour 100 actifs.

Dans toutes les tranches d'âge, le taux de pauvreté est inférieur à la moyenne nationale. Les plus de 60 ans ont un taux de pauvreté inférieur à la moyenne nationale et la moyenne du territoire.

Le territoire est marqué par une part de la population pas ou peu diplômée supérieure à la moyenne nationale (32,50 % // 30,10 %) et largement supérieure aux taux observés dans le Pays Voironnais (26,60 %), la métropole grenobloise (25,40 %) ou le Grésivaudan (20,80 %). Certaines entreprises expriment de réelles difficultés de recrutement au regard de la qualification de la main-d'œuvre locale.

Le revenu médian est équivalent à la moyenne en France mais comprend d'importantes disparités en fonction des communes du territoire (de 17 218 à 26 468 €).

### 2/ La commune de Saint-Marcellin :

Source : Projet social

7 791 habitants selon le recensement de l'INSEE en 2018. Le territoire de vie est façonné en trois sous secteurs, le centre, la plaine et les coteaux. Ces trois zones sont des territoires de vie.

Au regard de plusieurs critères la ville de Saint-Marcellin connaît un contexte économique et social plus dégradé que le reste du territoire :

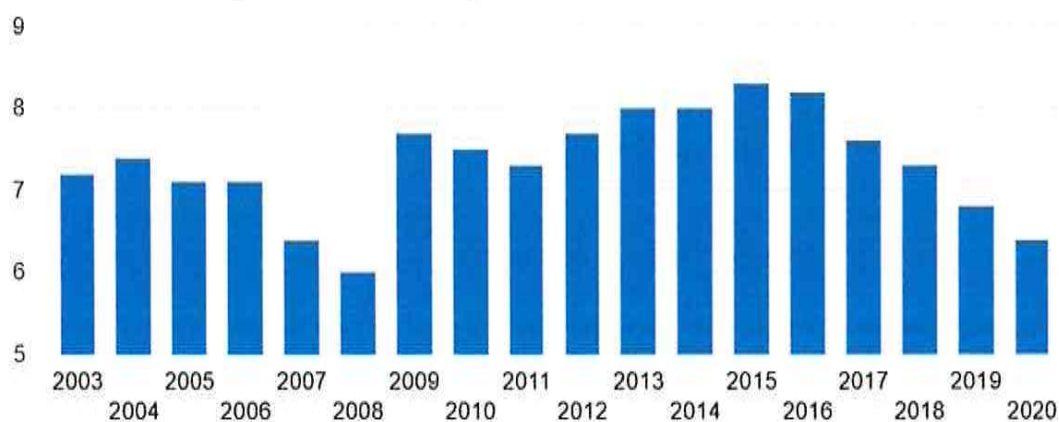
- Des ménages fragilisés sur le plan de l'habitat (nombre de logements vacants plus élevés que dans le reste du territoire, nombre de propriétaires plus faibles, habitat en maison moins développé que l'habitat collectif)
- Une précarité importante (revenu médian plus faible, taux de chômage plus élevé),
- Des niveaux et des taux de scolarité faibles
- Une part de retraités plus élevée que dans le reste du département

A titre d'illustration, le niveau de vie médian de Saint-Marcellin est de 1 625€ : 50% de la population vit avec moins de 1 625€ par mois quand l'autre moitié dispose de plus de 1 625€. Ce niveau de vie médian est inférieur de 186€ à celui observé pour la France métropolitaine.

17% de la population de Saint-Marcellin vit sous le seuil de pauvreté, soit environ 1 300 personnes. Ce taux de pauvreté est supérieur à celui de la France métropolitaine (2 points).

Le taux de Chômage de Saint Marcellin est actuellement de 6.40% de la population active. Le chômage baisse dans la zone d'emploi de Saint Marcellin, il était en effet de 6.80% en 2019. Historiquement le niveau du Chômage de Saint Marcellin est passé de 7.20% en 2003 à 7.70% en 2009 au plus fort de la crise économique.

**Évolution historique du taux de chômage Saint-Marcellin**



Face à l'impact de la crise sanitaire qui demeure, les services sociaux et en particulier les CCAS ont représenté un soutien important aux ménages.

La Ville et son CCAS ont ainsi multiplié les actions à destination des publics spécifiques avec une attention particulière aux démarches assidues d'aller-vers et de co-construction.



## II. Les missions et l'action du CCAS

Le CCAS de Saint-Marcellin intervient dans les domaines de l'aide sociale légale et facultative, ainsi que dans les actions et activités visant à favoriser le vivre, le faire ensemble et l'intergénérationnel.

En 2021, ses missions se sont portées sur les domaines suivants :

### 1. Action Sociale :

- Un premier accueil inconditionnel des Saint-Marcellinois sans enfant ou non allocataires du Rsa
- L'accompagnement budgétaire à travers le Point Conseil Budgétaire
- L'accompagnement à la demande de Micro-crédit
- Le traitement des aides sociales légales et obligations alimentaires et des aides sociales facultatives
- La mise en œuvre de la domiciliation
- L'intervention sur des situations d'urgence et les situations d'incurie ou d'insalubrité
- L'accompagnement à la demande de logement
- L'animation de la commission territoriale des impayés de loyers

### 2. Aide à domicile et Foyer-restaurant/portage :

- L'accompagnement renforcé auprès des personnes âgées dépendantes et des personnes handicapées 24h/24 7jours/7
- Le maintien des actions liées aux actes essentiels de la vie, au soutien à domicile, à la préservation ou la restauration de l'autonomie dans l'exercice des activités de la vie quotidienne
- Le maintien et le développement des activités sociales et de liens avec l'entourage,
- Le renforcement de la coordination des situations en lien avec les familles et les partenaires

### 3. La FabriK :

- Le maintien des actions solidaires globales, d'accompagnement de la dynamique habitante et de soutien à la parentalité à travers un renforcement de la démarche « d'allers »
- Le développement de l'accompagnement des bénévoles intervenant sur la structure
- Le développement de l'accompagnement des habitants dans leurs démarches administratives et numériques à travers l'Espace France Service
- L'agrément de la FabriK en tant que Centre Social

### 4. Le Tiers Lieu Numérique

- Le développement d'actions numériques (en individuel et collectif) à destination de tous les publics à travers un espace de Coworking, un FabLab et un espace de médiation
- Le développement d'actions culturelles à la MicroFolie à travers des événementiels, des résidences d'artiste mais également d'animations à destination de tous les publics
- L'ouverture du premier campus connecté du département de l'Isère



## II - Orientations budgétaires 2022

Faisant face aux effets d'un contexte sanitaire national et international, et de contraintes budgétaires prégnantes pour les collectivités locales, le CCAS de la Ville Saint-Marcellin présentera un budget 2022 qui traduit ses orientations et la déclinaison des actions de la politique sociale qu'il impulse.

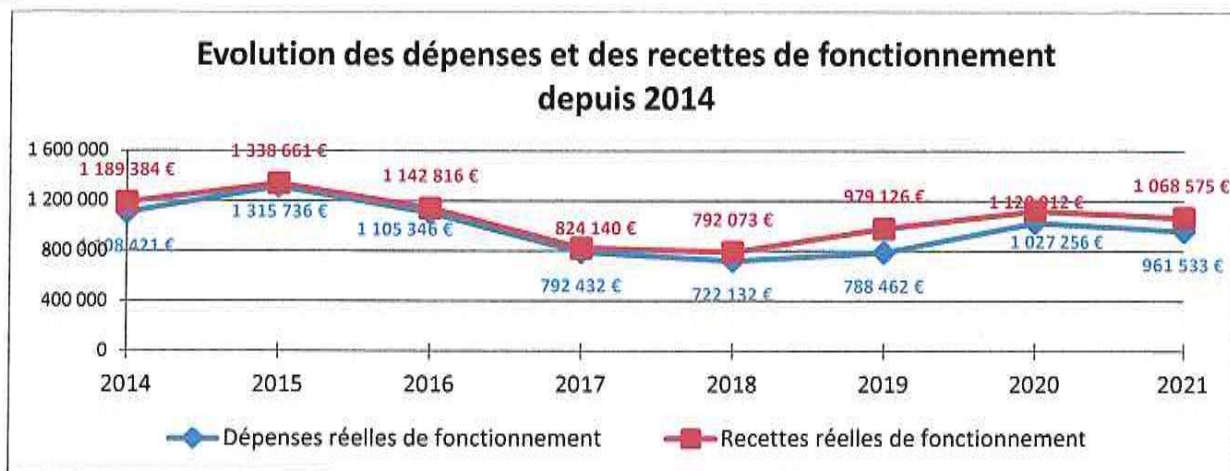
Ses orientations prioritaires seront réaffirmées :

- Soutenir l'ensemble des populations fragilisées du fait de leur âge, de leur autonomie ou de leur situation économique dans leur parcours de vie,
- Réaffirmer un soutien financier et un partenariat fort avec les associations caritatives,
- Poursuivre son action en faveur de nos aînés à travers son service d'aides à domicile et foyer-portage de repas en renforçant la continuité de service et la qualité d'accompagnement des usagers, en impulsant une dynamique auprès du public sénior, dynamique qui s'est délitée depuis la crise sanitaire (maison ou club des aînés, rencontres, cartes, discussion.....),
- Participer activement à la prévention de la perte d'autonomie,
- Renforcer le lien social, l'inclusion et l'intégration en favorisant les actions solidaires globales, l'accompagnement de la dynamique habitante, le soutien à la parentalité et l'intergénérationnel à travers La Fabrik en tant que Centre Social,
- Structurer les réponses de proximité aux habitants afin de lutter contre le « non recours » à travers l'espace France Service.
- Développer les réponses innovantes pour développer des actions d'inclusion numérique à travers le Tiers lieu numérique en tant que lieu des transformations du travail, de la transition écologique, favorisant l'apprentissage de pair à pair « par le faire », la créativité et les projets collectifs tout en offrant convivialité et flexibilité.

### A - Budget principal

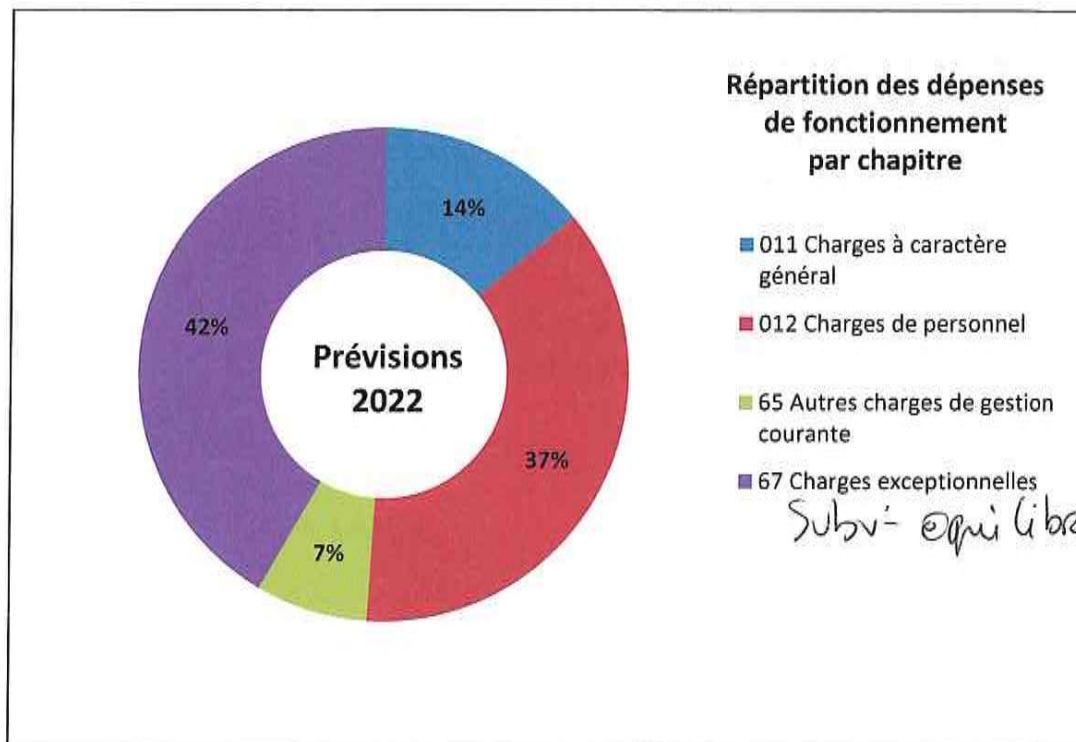
Au sortir de la crise, le CCAS ambitionne de poursuivre l'accompagnement des public précaires et fragilisés tout en menant une politique responsable en matière d'utilisation des deniers publics. La préparation budgétaire 2022 s'inscrit dans la continuité de la stratégie financière mise en place ces dernières années visant deux objectifs de gestion, maintenir la subvention de la Ville au CCAS et garantir la soutenabilité financière de tous les projets.

Aussi, malgré des marges de manœuvres réduites, l'implication des équipes du CCAS, les objectifs de gestion définis par les élus et les efforts d'optimisation réalisés à tous les niveaux permettent encore cette année d'éviter l'effet de ciseau entre les dépenses et les recettes de fonctionnement.



## 1- Prospective de la section de fonctionnement

La section de fonctionnement du budget principal du CCAS sera encore en 2022 majoritairement dédiée à la masse salariale pour 37% et au versement de subvention d'équilibre aux budgets annexes (41,6%).





- **Dépenses de personnel :**

Le principal poste de dépenses du budget principal du CCAS est le chapitre 012 qui regroupe les dépenses de personnel de l'établissement.

La période 2014 / 2021 a permis aux services de se structurer et de se professionnaliser et à l'offre de services de s'étoffer de sorte à rendre le service le plus adapté possible aux besoins des usagers.

L'année 2021 a été marquée par le transfert de plusieurs agents du budget principal du CCAS vers le budget du Tiers lieu numérique ce qui a entraîné un budget et un compte administratif en très net recul au chapitre 012.

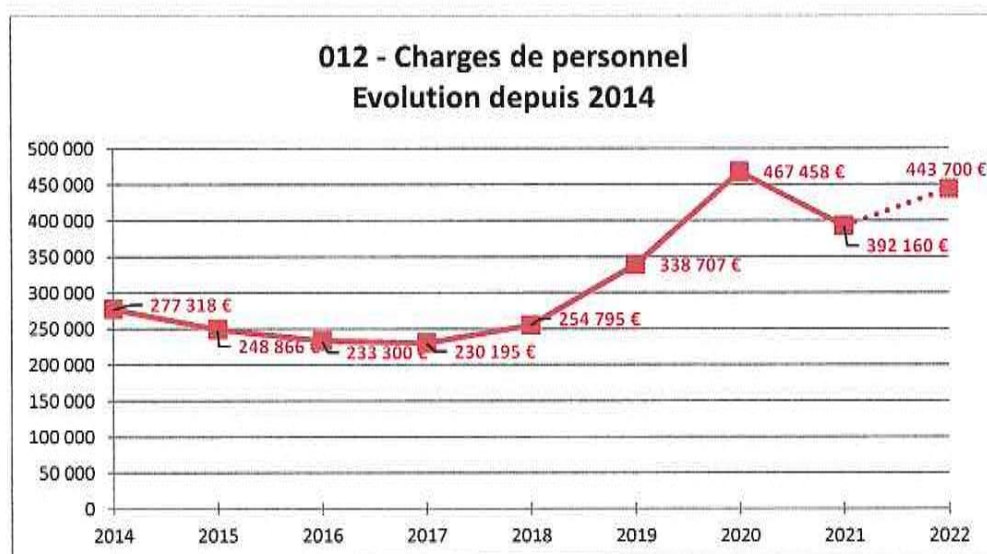
L'exercice 2022 quant à lui se doit de prendre en compte la prolongation des contrats de ville et donc le nécessaire accompagnement des projets liés à la politique de la Ville et de budgéter un emploi de médiateur social non prévu dans la prospective initiale.

La structuration du Centre social a entraîné en 2021 le recrutement d'un adjoint de direction et l'évolution du poste de référent famille de 0,5 ETP à 0,9 ETP, ces évolutions sont budgétées en année pleine en 2022. En outre, l'agrément de la FabriK en Centre social implique le renforcement de la fonction d'accueil avec l'évolution des moyens dédiés de 1,3 à 2 équivalent temps plein.

Cette évolution prend par ailleurs en compte un temps de travail d'environ 0,3 ETP dédié à l'accueil général du bâtiment qui sera valorisé dans la convention signée entre la Ville et le CCAS en 2021 et qui trace et quantifie les avantages en nature croisés entre les deux collectivités.

Enfin, le budget RH 2022, intègre la revalorisation statutaire des carrières des agents de catégories C prévue par décret en décembre 2021 et les actions de revalorisation engagées par le CCAS (prise en charge d'une partie de la complémentaire santé, majoration des primes en fonction de l'expérience acquise, promotions internes ...).

En 2022, la masse salariale du CCAS progresse donc de 12,5% de BP à BP.





- **Les charges à caractère général**

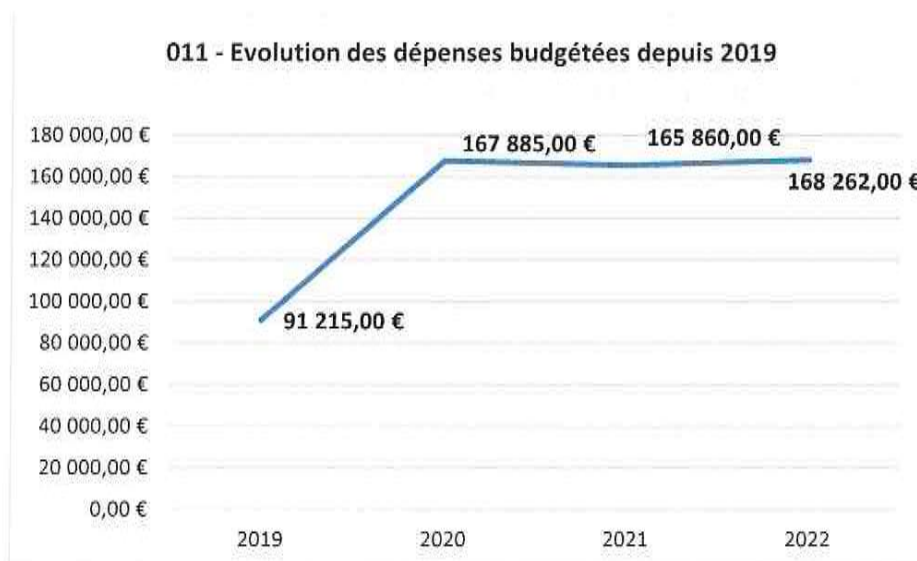
Pour ce qui concerne les charges à caractère général, après une évolution nette entre 2019 et 2020, les dépenses se stabilisent entre 2020 et 2022.

L'évolution de ce chapitre est bien maîtrisée avec une progression de 1,45% en 2022 intégrant une évolution de 58% du poste énergie qui s'explique d'une part par l'augmentation du prix de la matière première mais également par l'investissement de nouveaux espaces dans le cadre du développement du centre social (L'annexe et la Maison Beausoleil).

Le poste des dépenses d'assurances progresse de 660% en raison d'acquisition de véhicules neufs assurés tout risque et d'une forte sinistralité.

L'année 2022 verra se finaliser le travail sur l'Analyse des besoins sociaux et déployer un projet de réussite éducative dont une partie est subventionnée par l'intercommunalité dans le cadre de la compétence de la Politique de la Ville. Les dépenses consacrées aux prestations de services seront donc légèrement en hausse.

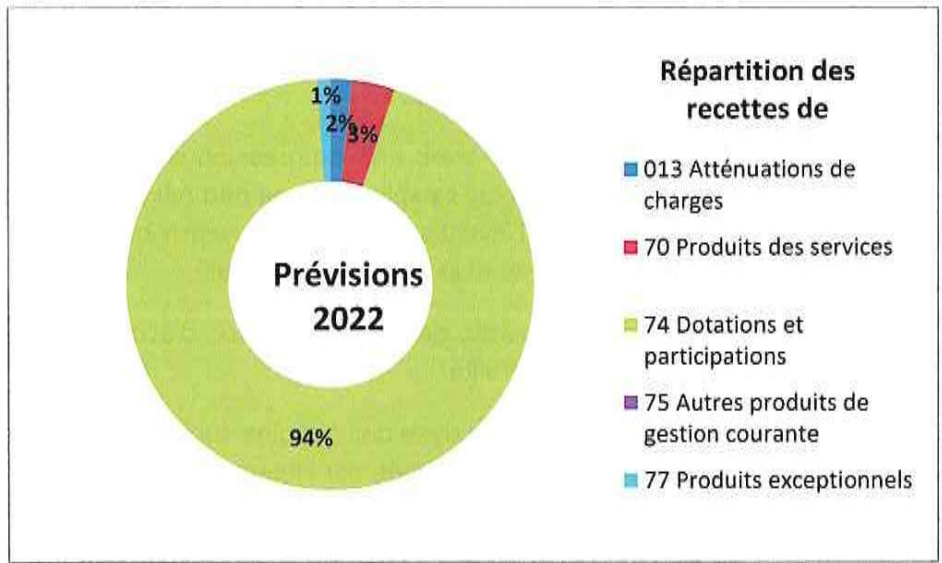
Le CCAS, par ses orientations, réaffirme l'ambition de proximité portée par ses équipements et des valeurs fortes autour de l'inclusion, de la mixité sociale et de l'intergénéralité au service des habitants et de l'animation de la vie locale.



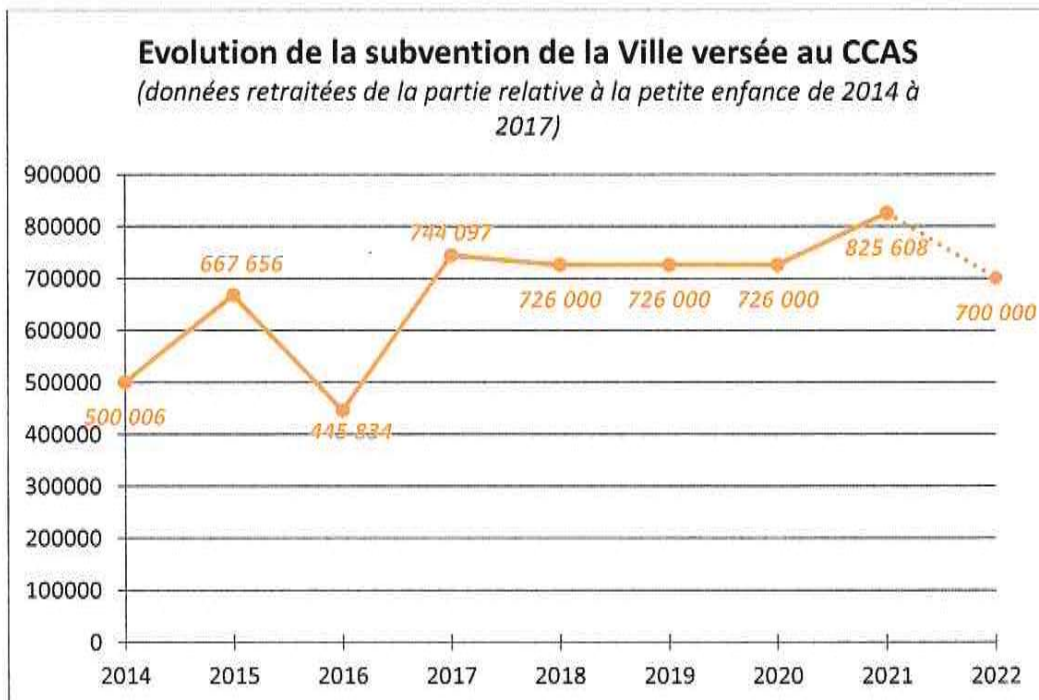
- **Des recettes de fonctionnement optimisées :**

Les recettes de fonctionnement du CCAS sont issues de la subvention municipale, des concours externes (Département de l'Isère, CAF de l'Isère, caisses de retraites, Etat...), des prestations de service (Aides à domicile et Foyer restaurant) ainsi que des fondations privées (Fondation Orange...).

Les dotations représentent 94% des recettes totales pour 2022.



Le besoin de financement du CCAS par le budget communal pour 2022 sera maintenu permettant de soutenir l'offre de service (Point Conseil Budget, Maison France Service, Centre Social, Tiers Lieux Numérique) et le niveau des services existants aux habitants.



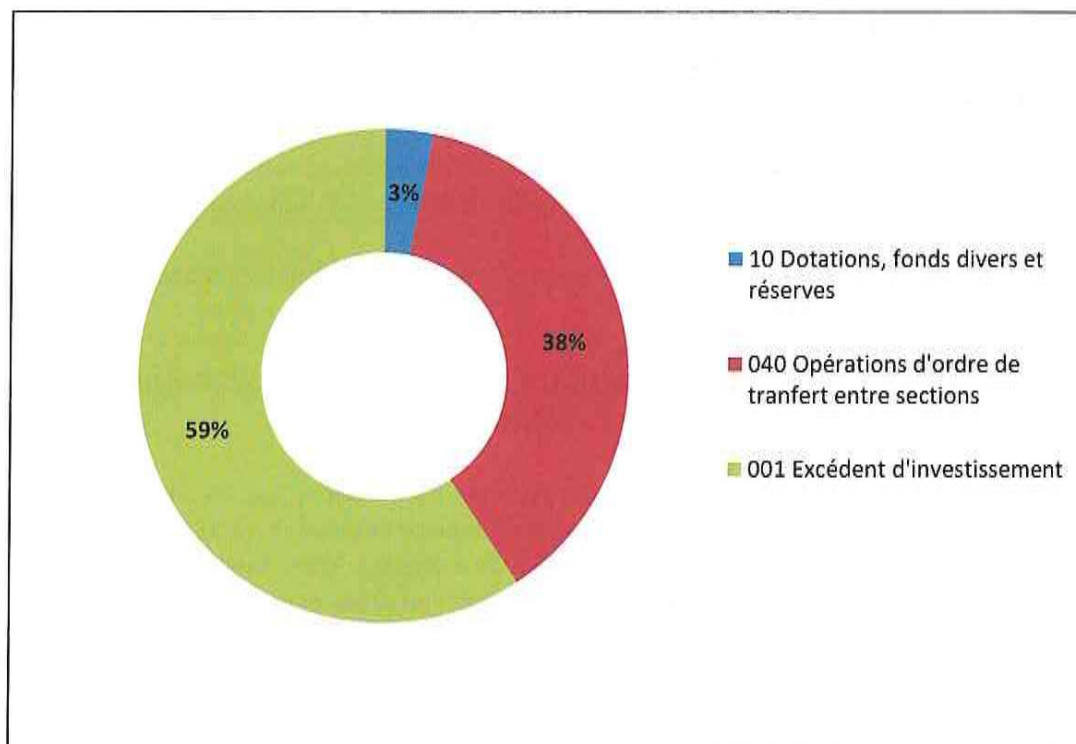
Sur la période 2014 / 2020, le budget principal a contribué de manière assez variable aux budgets annexes. En 2022, l'objectif poursuivi est le maintien du soutien aux services essentiels pour les saint-marcellinois.

### Les subventions d'équilibre réalisées entre budgets de 2014 à 2022



## 2- Financement des investissements

En 2022, les investissements du CCAS pourront être financés grâce aux subventions reçues, aux dotations diverses (3%), aux opérations d'amortissement (38%) mais également et, pour près de 59% des recettes totales, aux excédents dégagés sur les exercices antérieurs, témoins d'une gestion rigoureuse et responsable.





### **3- Dépenses d'investissement et Plan pluriannuel d'investissement**

#### **- Les investissements du Plan pluriannuel d'investissement :**

Les investissements envisagés s'inscrivent dans le projet de mandat et poursuivent les transitions déjà engagées pour faire de Saint-Marcellin, une ville attractive, rayonnant sur son territoire en répondant aux défis sociaux, écologiques et économiques.

Une ville où il fait bon vivre qui attire aussi bien des nouveaux habitants, des commerces et des entreprises et prend soin de ses habitants.

C'est dans cette perspective que les projets d'investissement 2022 dont le montant total prévisionnel s'établit à 120 000 € s'inscriront :

- Amélioration de l'accueil des usagers et des conditions de travail des agents (acquisition de mobilier et de matériel informatique) : 37 000 €
- Maintenance, amélioration du patrimoine, des matériels et des mobiliers pour le fonctionnement des services et des équipements : 79 500 €

### **B - Budget annexe Aide à domicile**

#### **- Les orientations budgétaires 2022**

Pour assurer le maintien de l'autonomie, la plupart des études s'accordent sur la nécessité d'agir autour des axes suivants :

- prendre soin de sa santé par un régime alimentaire adapté et le maintien d'une activité physique,
- entretenir les activités sociales et culturelles,
- lutter contre l'isolement, favoriser la mobilité,
- soutenir le répit des proches aidants,
- coordonner les différents intervenants (secteurs sanitaire et social) et agir pour éviter les ruptures de parcours,
- développer des lieux ressources et dispositifs de prise en charge des maladies neuro-dégénératives et apparentées,
- adapter le logement à la perte d'autonomie.

Par ailleurs, agir pour le bien vieillir sur un territoire est facteur de cohésion sociale et de développement économique par l'emploi et l'innovation technologique.

En 2021, plus de 31 000 h d'interventions au domicile ont été réalisées par des salariés qualifiés et formés dans l'accompagnement et la prise en charge de la perte autonomie, réduisant ainsi les risques de rupture de parcours. Le service d'aide à domicile joue ainsi un rôle majeur de veille sociale, en repérant et identifiant les situations à risques et en assurant un relais et une coordination en direction des partenaires du territoire.

La tendance à l'augmentation des accompagnements auprès de personnes plus dépendantes se poursuit, ce qui suppose une technicité plus marquée des interventions, des modalités d'interventions plus « contraintes » (plus d'interventions sur les temps de repas, de levers et couchers, le soir et le

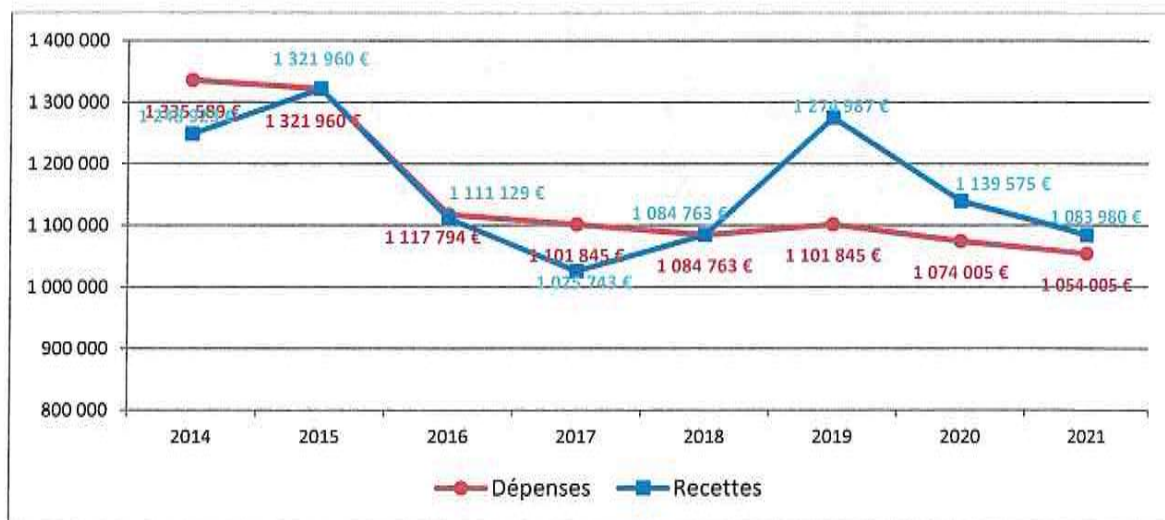
week-end, passages plus réguliers ...). La formation des agents est dans ce contexte un enjeu majeur, de même que la difficulté à recruter du personnel ayant les pré-requis nécessaires, en particulier sur les périodes de congés.

Pour poursuivre la volonté politique d'un accompagnement qualitatif et adapté au besoin des usagers, les orientations stratégiques pour l'année 2022 sont les suivantes :

- Repenser l'organisation du service d'aide à domicile pour plus de proximité et d'efficacité dans les suivis
- Conforter l'harmonisation des pratiques afin de garantir la qualité du service rendu aux bénéficiaires
- Poursuivre la recherche de l'amélioration continue de la qualité
- Engager la réflexion avec les partenaires autour d'un CPOM territorial
- Accélérer la formation des agents les moins expérimentés et se doter d'une procédure et d'outils d'intégration des nouveaux agents
- Initier des actions d'information régulières sur le service en direction des usagers, des habitants et des partenaires.

L'atteinte de ces objectifs sera possible grâce à des marges de manœuvres financières conservées et résultant d'importantes efforts de gestion et de réorganisation menés ces dernières années.

#### **Evolution des dépenses et des recettes du service d'Aide à domicile de 2014 à 2021**



Le poste de dépense principal des aides à domicile demeure la masse salariale, les professionnels étant la plus grande richesse de ce service entièrement dédié à l'accompagnement et à la satisfaction de l'utilisateur.

Le budget consacré aux ressources humaines en 2022 est prévu en hausse de 2 % ce qui permet de répondre aux enjeux suivants :

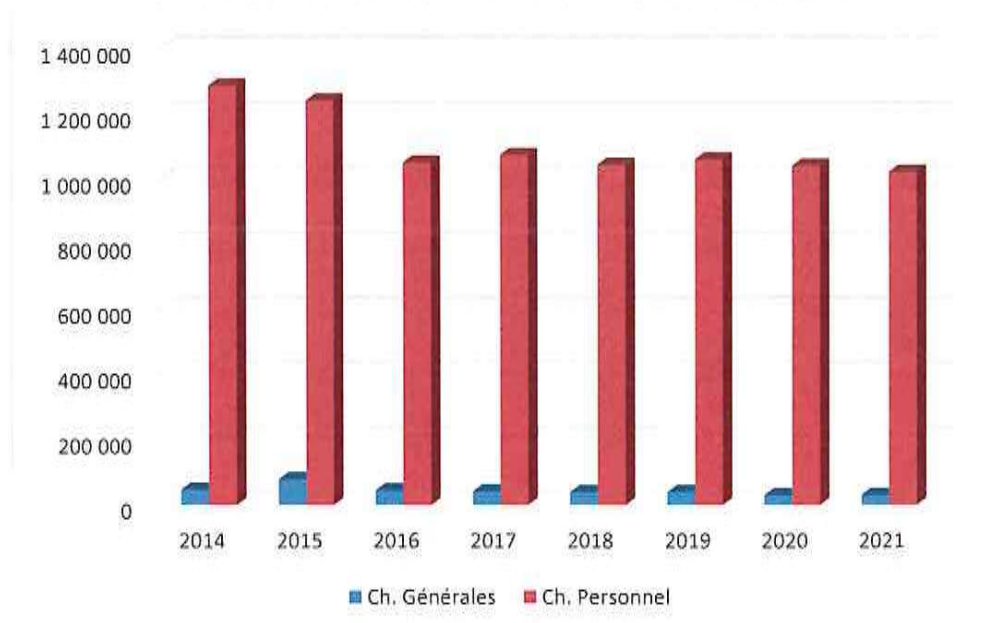
- Poursuite de la politique de déprécarisation des agents,
- Reclassement des agents de catégorie C,
- Revalorisation du métier d'aide à domicile (transposition du complément de traitement indiciaire),



- Prise en charge des augmentations « mécaniques » (Glissement vieillissement technicité),
- Valorisation de l'attractivité des postes au CCAS (monétisation du CET, instauration d'une majoration de l'IFSE en raison de l'expérience professionnelle, prise en charge d'une partie de la couverture santé).

Cette évolution de la masse salariale s'accompagnera dans le même temps d'une contraction des charges à caractère général (-1%) ce qui permettra de maintenir des objectifs de gestion prudentielle.

Evolution des charges générales et du personnel



## B - Budget annexe Foyer / portage

### - Les orientations 2022

Le service d'aide à domicile du CCAS anime également le foyer restaurant et le service portage de repas, ce qui présente l'intérêt d'une meilleure coordination autour des situations et la proposition d'une globalité de service pour les personnes.

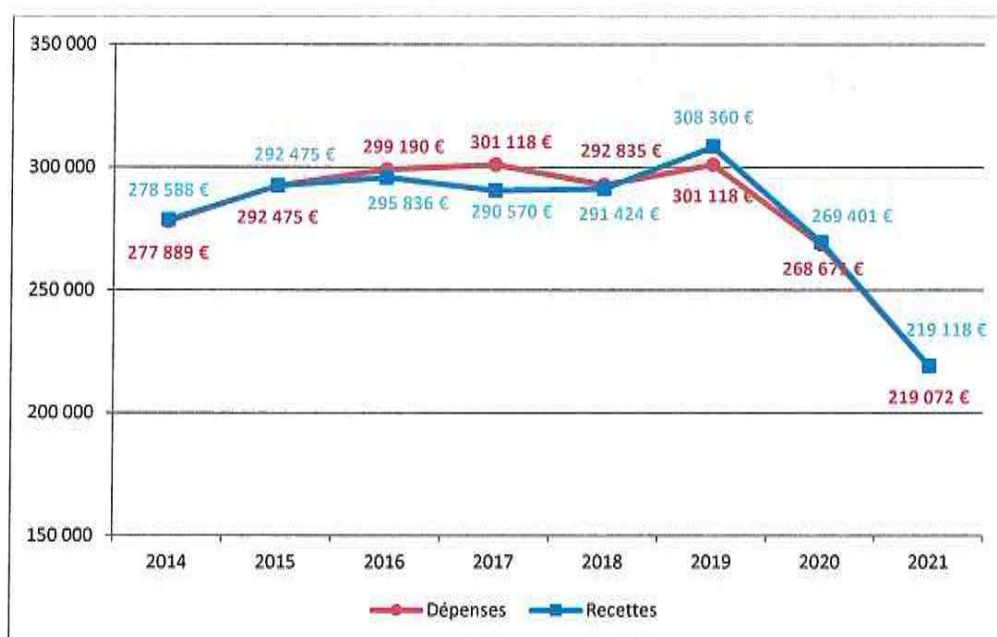
Ce service essentiel pour l'accompagnement des aînés a connu ces dernières années, une réorganisation visant à faciliter le travail des agents en le rendant moins pénible et plus ergonomique

grâce à l'équipement de la cuisine du foyer, à la modification des tournées du portage mais également à l'ouverture du foyer 3 jours par semaine.

Cette réorganisation a permis de contracter la dépense de masse salariale et de dégager des marges financières permettant notamment d'améliorer la qualité des repas.

L'activité 2021 du foyer / restaurant a été empêchée par la crise sanitaire. L'année 2022 sera ainsi l'occasion de concrétiser la fourniture de repas de qualité grâce au renouvellement du marché de restauration mais également de mettre en œuvre des synergies par l'organisation d'animations d'aide au répit grâce aux professionnels qualifiés de l'aide à domicile à raison de 2 jours par semaine.

**Evolution des dépenses et des recettes du service Foyer- portage de repas de 2014 à 2021**



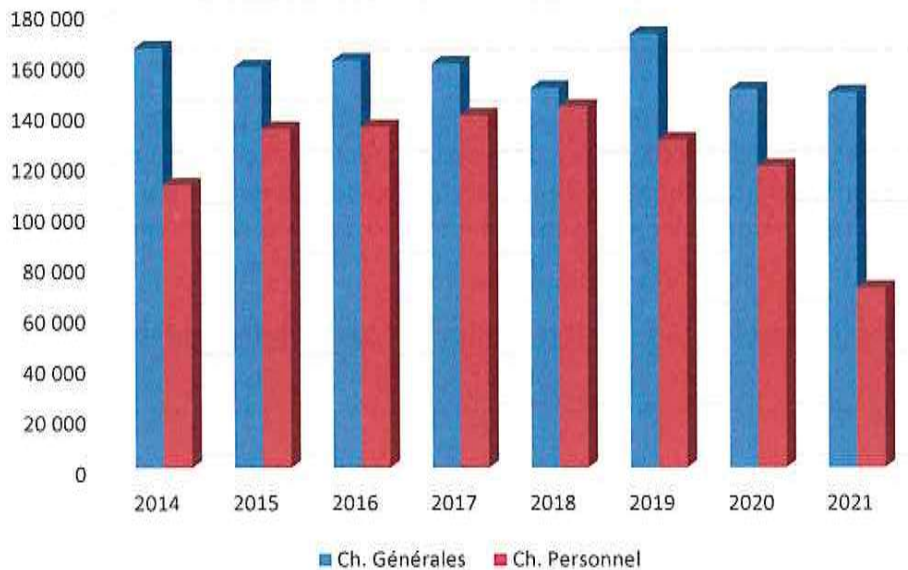
Les deux principaux postes de dépenses du foyer que sont les charges à caractère général et les charges de personnel ont suivi la même tendance sur la période 2014 / 2021. On note toutefois les effets de la réorganisation sur la contraction des dépenses de personnel accentués par l'impact de la crise sanitaire entre 2020 et 2021.

Cette tendance sera confirmée en BP 2022 avec une contraction renouvelée des dépenses de personnel (-15%) et des charges à caractère général (-1,5%).

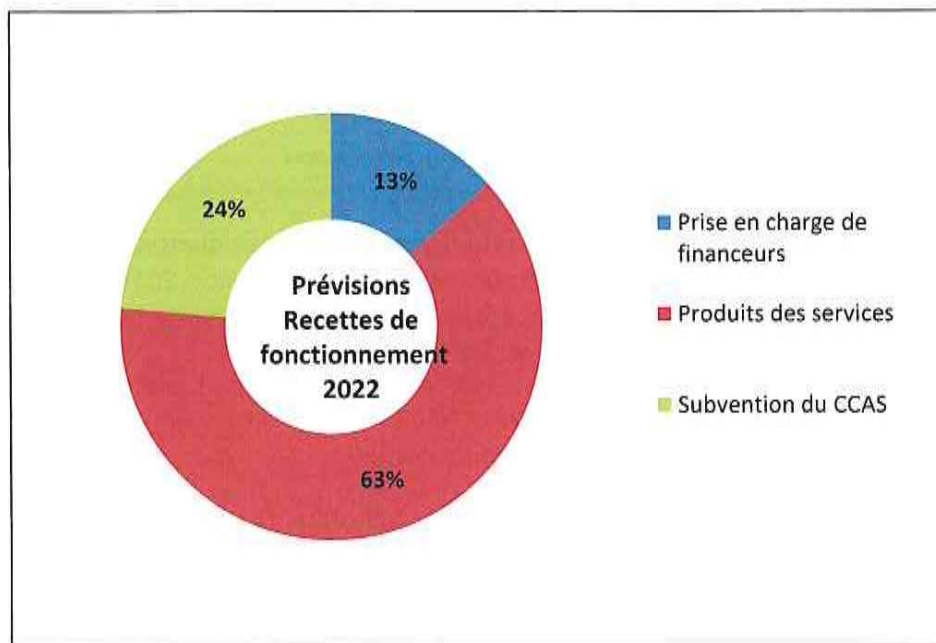
Nous serons attentifs à l'impact du renouvellement du marché de restauration sur le coût du repas.



### Evolution des charges générales et du personnel



Les recettes du foyer sont essentiellement réparties entre les produits des services pour 63% et la subvention du CCAS pour 24%. 13% des recettes sont quant à elles issues de prise en charge de financeurs (caisses de retraite, ...).



## B - Budget annexe Tiers lieu numérique

### - Les orientations 2022

Depuis 2019, la ville de Saint-Marcellin s'est impliquée avec son CCAS dans la construction d'une réponse aux enjeux numériques d'aujourd'hui en parallèle de son action de soutien aux initiatives habitantes via La Fabrik (espace de Vie Sociale) et la future Maison de services aux publics (en partenariat avec la MSA).

Dans ce cadre elle s'est engagée dans un projet numérique reposant sur des espaces aux interactions multiples : une micro-folie, et notamment un musée numérique et un espace de réalité virtuelle, un espace numérique, un fablab, un espace de co-working et un campus connecté.

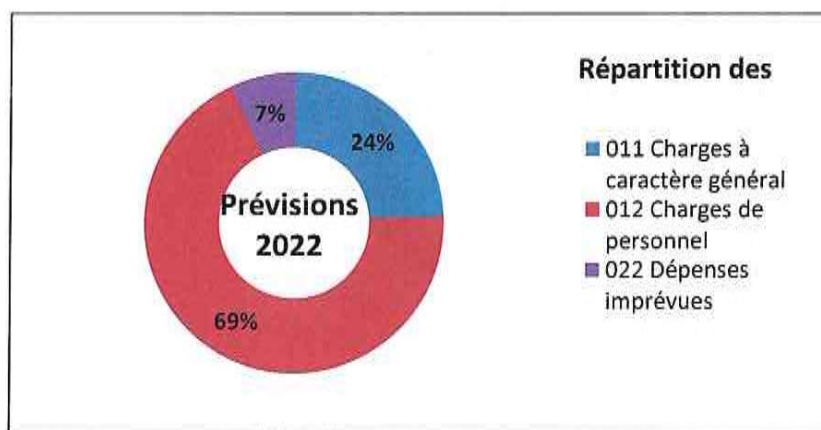
Le choix du CCAS de faire naître ce projet est accompagné de la volonté d'en faire un bien commun ouvrant le champ des possibles dans la réflexion d'une structuration future de son portage au service de la mobilisation habitante (coopérative ou association par exemple).

Le choix a été fait d'identifier clairement les dépenses et les ressources de cet équipement dans un budget annexe afin d'assurer la transparence de sa solidité financière et d'en garantir la pérennité.

La première année d'exercice en budget autonome a permis de séparer tous les flux financiers croisés entre le CCAS et le TLN, le TLN et la Ville et de dégager des excédents de fonctionnement issus des reliquats de subvention perçues en 2020 et en 2021 et permettant d'envisager sereinement l'exercice 2022.

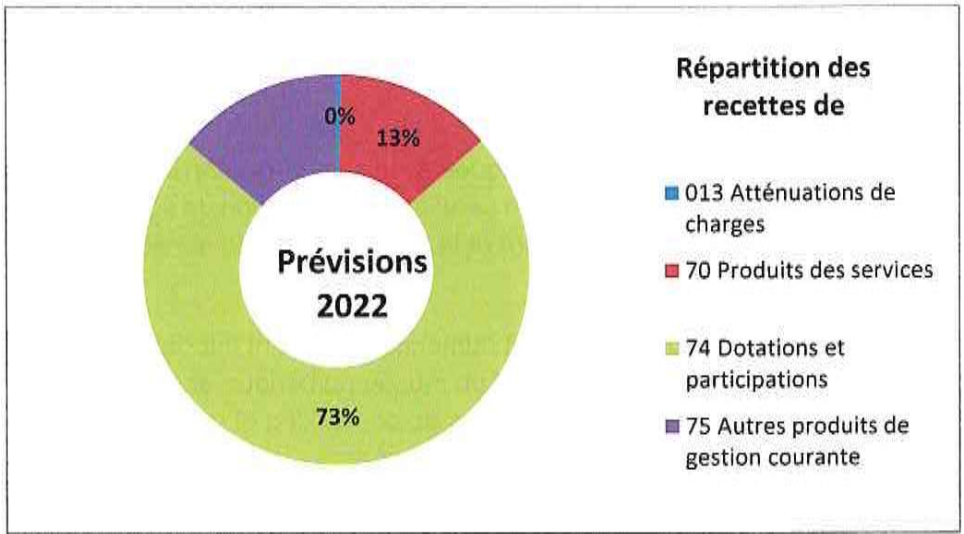
Une réflexion sera engagée dès les premiers mois de l'année afin de faire naître une gouvernance adaptée aux ambitions politiques et de faire émerger le modèle économique assurant la pérennité de services rendus désormais indispensables au bien-être des usagers et entrepreneurs saint-marcellinois et à l'attractivité du territoire sud Grésivaudan.

Pour 2022, les dépenses de fonctionnement se répartissent comme suit :



Pour 2022, les recettes de cet équipement sont principalement constituées de dotations et de participations pour 73%. Les produits des services représenteraient quant à eux 13% des recettes.





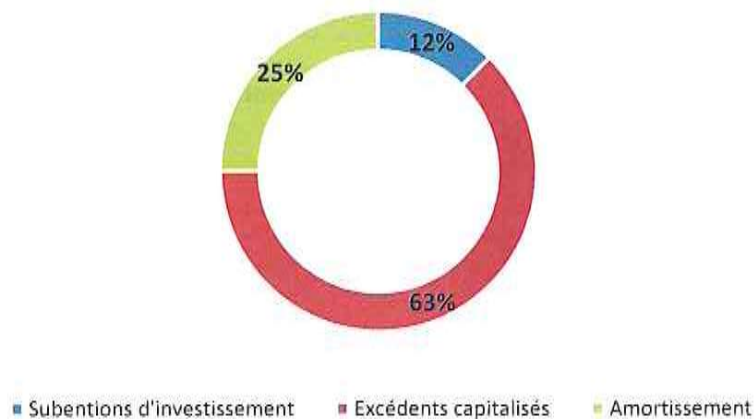
Il conviendra d'être particulièrement vigilant sur la tarification des services mais également le modèle économique de l'équipement pour l'inscrire durablement dans le territoire.

**- Les investissements 2022**

Après des investissements massifs en 2020 et en 2021, l'exercice 2022 présentera des investissements autour de 30 000€ qui permettront d'acquérir du matériel informatique et du mobilier.

Ces investissements seront principalement financés par des excédents de fonctionnement capitalisés (63%) mais également par l'amortissement (20%) et des subventions 12%.

**Financement des investissements du TLN - 2022**



Pour conclure, malgré un contexte économique délicat, la commune et son CCAS souhaitent redynamiser l'investissement local, valoriser le territoire, le rendre plus attractif mais aussi agréable à vivre, dynamique et solidaire et proposent un ensemble d'opérations conséquent.

Cette année encore, ces propositions budgétaires sont permises grâce à la gestion courageuse et rigoureuse dont font preuve les services depuis plusieurs années et restent prudentielles dans un contexte de sortie de crise dont l'échéance est incertaine.



Envoyé en préfecture le 17/03/2022

Reçu en préfecture le 17/03/2022

Affiché le

**SLOW**

ID : 038-213804164-20220315-2022\_022-DE